

Compte-rendu du Conseil de Communauté

Du lundi 15 avril 2024 à 14h30 à AUBENAS-LES-ALPES

Mme Sylvie MARTELLI est désignée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint avec 29 délégués présents et 4 procurations, soit 33 voix.

1 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) la signature de la convention de servitude avec ENEDIS pour la crèche de St Michel l'Observatoire

2 – VILLEMUS – Mise à disposition de l'ancienne mairie

La municipalité a délibéré pour déclasser et désaffecter l'ancienne mairie, mais également pour mettre le bâtiment à disposition de la Communauté de communes pour réaliser des logements.
L'assemblée accepte à l'unanimité (33 voix) la mise à disposition de ce bâtiment.

3 – ST MAIME – Projet des « 4 reines » - Désignation du maître d'œuvre

L'assemblée adopte à l'unanimité (33 voix) le classement des offres ; M. PAILLAT est classé premier et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

4 – DAUPHIN – TRAVAUX D'URGENCE – Autorisation à signer le marché.

La route entre Dauphin et St Martin-les-Eaux a été emportée avec les intempéries et l'accès à St Martin-les-Eaux est limité.

Deux entreprises ont été consultés : Ets Colas (91 090 € HT) et Ets ATP environnement (84 850 € HT).

L'assemblée décide à l'unanimité (33 voix) de retenir l'Ets ATP environnement.

L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) le Président à solliciter ce financement au titre de la dotation de Solidarité en faveur de l'équipement des collectivités (DSEC)

5 – BANON – Atelier relais - Avenant

Le Président informe les élus que la toiture n'est pas étanche et qu'il faut enlever les panneaux photovoltaïques, refaire la toiture et reposer les panneaux photovoltaïques. Le coût est d'environ 80 000 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) la signature de ces avenants.

6 – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) la signature de ce contrat.

7 – RESEAU INITIATIVE ALPES PROVENCE – Subvention 2024

L'assemblée décide à l'unanimité (33 voix) de verser une subvention de 6 707,40 € à l'association Initiative Alpes Provence.

8 – REILLANNE – Pont bascule

L'assemblée est favorable à l'unanimité (33 voix) au transfert du pont bascule et autorise le Président à solliciter les financements auprès du Conseil Départemental.

9 – TAUX D'IMPOSITION

Il est proposé d'adopter les taux d'imposition suivants :

- | | |
|--|---------|
| • Taxe d'Habitation (résidences secondaires) | 5,95 % |
| • Taxe Foncier Bâti | 7,75 % |
| • Taxe Foncier Non Bâti | 24,41 % |
| • Cotisation Foncière des Entreprises | 31,13% |

L'assemblée adopte à la majorité avec 32 voix et une abstention les taux d'imposition ci-dessus.

10 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'assemblée fixe à l'unanimité (33 voix) la TEOM à 9,50%.

11 – PRODUIT GEMAPI

Il est proposé de maintenir le produit de la taxe GEMAPI à 130 000 €.
L'assemblée n'est pas opposée.

12 – SUBVENTIONS 2024

Il est proposé de verser les subventions suivantes :

- | | |
|--|----------|
| - ADMR Banon | 12 000 € |
| - ADMR Reillanne | 1 800 € |
| - Syndicat d'initiative à Revest du Bion | 1 000 € |
| - MAM de St Maime | 5 000 € |

L'assemblée décide à l'unanimité (33 voix) le versement de ces subventions.

13 – REVERSEMENT DE FISCALITE

L'assemblée adopte à l'unanimité (33 voix) les versements de fiscalité de 100 000 € à Dauphin, St Martin-les-Eaux et Mane.

14 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

L'assemblée adopte à l'unanimité (33 voix) les autorisations de programmes et crédits de paiements pour les 4 budgets, service général, économie, déchets ménagers et SPANC.

L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) le placement de l'excédent de trésorerie.

15 – BUDGETS PRIMITIFS 2024

A. Budget Principal

Le budget primitif 2024 pour le service principal s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement 7 270 797,00 €
- Section d'investissement 3 950 064,00 €

B. Budget Economie

Le budget primitif 2024 pour le service Economie s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement 1 834 852,00 €
- Section d'investissement 5 265 414,00 €

C. Budget Déchets Ménagers

Le budget primitif 2024 pour le service déchets ménagers s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement 3 504 930,00 €
- Section d'investissement 2 388 188,00 €

D. Budget SPANC

Le budget primitif 2024 pour le service SPANC s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement 20 936,00 €
- Section d'investissement 7 308,00 €

L'assemblée adopte à l'unanimité (33 voix) les budgets primitifs 2024

16 – FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE

L'assemblée accepte à l'unanimité (33 voix) la prise en charge du FPIC en lieu et place des communes.

17 – DEMANDE DE FINANCEMENTS

Il est proposé de solliciter 252 907,48 € de fonds verts sur un montant de travaux de 567 690 € HT.
L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) le président à présenter la demande de financement.

Séances close à 16h27



Mane, le 18 avril 2024

Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS